



## Voisins Vigilants

# A quoi sert Voisins Vigilants ?



Le but est de former un maillage de **personnes volontaires** dans l'ensemble des quartiers afin d'assurer une **vigilance passive**, dans le **respect de la vie privée** de ses concitoyens, sur des déplacements ou comportements **suspects**, afin de diminuer les **cambrjolages, actes de délinquance, incivilités** ou **agressions**.

Une communauté est le regroupement d'habitants volontaires d'un secteur géographique, ce n'est pas obligatoirement la totalité d'un quartier. Elle est autonome.

Cette chaîne de vigilance est mise en place, avant tout, dans un but de **dissuasion**. D'ailleurs, à l'entrée de chacun de ces regroupements, un panneau signale son adhésion à l'opération.

Autre objectif important : **consolider le lien social**.

En connaissant leurs riverains, les voisins auront, par exemple, le réflexe de prendre des nouvelles des personnes handicapées ou âgées isolées de leur quartier.

# Voisins Vigilants

## Comment fonctionne Voisins Vigilants ?



Un site privé et sécurisé <https://www.voisinsvigilants.org> gère les communautés, avant tout, pour aider et vous guider dans la mise en place et dans le suivi du dispositif.

L'adhésion est libre et gratuite, l'équipe Voisins Vigilants met aussi à votre disposition la signalétique arborant son visuel ce qui constitue une force de dissuasion qui n'est pas négligeable.

Finalement, c'est une plate-forme de communication mise en place gratuitement qui sera indispensable pour faire fonctionner le dispositif dans votre communauté.

Un bon réseau c'est 100 foyers.

Plusieurs communautés se sont créées spontanément dans notre ville:

Les Bruyères

Les Résidences de l'Érable

Lotissement de Bieze

12 avenue des Nations Unies, 38300 BJ

rue des bruyères BJ

37 rue Louis Braille BJ

Impasse des mûriers Ruy

12 avenue des Nations Unies, BJ

et récemment sur notre quartier:

Communauté des coteaux

rue de Bellevue, rue du Belvedere BJ



# Voisins Vigilants Comment fonctionne Voisins Vigilants ?



80% des communautés de Voisins Vigilants en France sont créées à l'initiative des voisins.

Par contre, certaines de ces communautés choisissent de se mettre en relation avec la municipalité en application de la :

## **CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTERIEUR PARTICIPATION CITOYENNE ET VIGILANCE du 22 Juin 2011**

Ce dispositif est un protocole signé entre la préfecture, la gendarmerie et le maire.

Concrètement, une fois **l'adhésion des maires obtenue**, on parle alors de **mairies vigilantes**, des réunions d'information de la population sont organisées par les élus et les forces de l'ordre locales, afin de susciter l'engagement des habitants et la mise en place de référents ( liens entre les habitants et les autorités).

Il s'agit donc, pour les citoyens volontaires, de surveiller leur quartier, et de signaler par leurs référents à la gendarmerie ou à la police, selon les zones, tout agissement suspect entrant dans le large spectre évoqué par le ministre dans sa circulaire.